



Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires

Loches, le 1er mars 2019

OBJET

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE

Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36-1 et l'art. L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

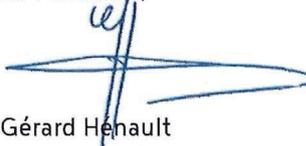
J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine assemblée plénière de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui se tiendra le : **Jeudi 7 mars 2019 à 18H00**
Salle des fêtes - LA CELLE-SAINT-AVANT

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 31 janvier 2019,
- Présentation des délibérations du Bureau,
- SRADDET,
- Comptes de gestion,
- Comptes administratifs,
- Affectation des résultats,
- Création d'une nouvelle autorisation de programme (AP/CP),
- Vote des budgets primitifs 2019,
- Avis sur le budget de l'Office de tourisme - Attribution d'une subvention à l'Office de tourisme,
- Attribution d'une subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS),
- RIFSEEP - Compléments,
- Marché d'entretien des sites d'activités économique communautaires 2019-2021 (lot n°2),
- Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Le Président,



Gérard Hénault

- PJ : Liste des décisions prises par le Président en matière de marchés publics et accords-cadres.